

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 519 055

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 24471

(54) Habitation légère de loisirs préfabriquée.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). E 04 H 1/02; E 04 B 1/347.

(22) Date de dépôt..... 30 décembre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 26 du 1-7-1983.

(71) Déposant : CAISSE CENTRALE D'ACTIVITES SOCIALES DES INDUSTRIES ELECTRIQUES ET
GAZIERES et FOURNIER Jean. — FR.

(72) Invention de : Jean Fournier.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Jean Fournier,
41, rue des Carrières, 92150 Suresnes.

- 1 -

L'invention concerne une habitation légère de loisirs du type comportant un séjour et des chambres, préfabriquée, modulaire, extensible.

Cette habitation s'inscrit entre la tente et le bungalow, ne possède ni fondation ni fixation et comporte des chambres en dur hermétiques et isolées (thermiquement et phoniquement).

Elle répond à la demande croissante de confort et de sécurité dans les terrains de camping comportant des espaces aménagés, affectés.

L'invention comprend un élément principal de base en toile, de forme pentagonale désigné comme séjour auquel viennent s'accorder des éléments en dur (plastique moulé) : les chambres, et éventuellement des modules de services : kitchenette, salle d'eau. De plus les éléments de séjour en toile peuvent se juxtaposer.

Le module comporte généralement un élément séjour en toile, deux chambres en dur et une kitchenette, mais l'interchangeabilité des murs de l'élément séjour en toile et la juxtaposition possible de cet élément avec ses semblables permettent la multiplication des surfaces séjour, des chambres et des modules de service (kitchenettes et salles d'eau).

Les dessins annexés permettent de mieux comprendre : l'implantation des éléments concernant l'invention Fig. 1 et 2, le détail (élévation) de l'élément toile "séjour" Fig. 3, le raccord entre ce dernier et les chambres plastique moulé Fig. 4, et détail des chambres plastique moulé Fig. 5 6, 7, 8.

La partie toile (tente) est composée de :

Une armature métallique 1 avec double sablière 2-3 pour recevoir le toit 4 et suspendre les murs 5.

Un toit en toile 5 pans 4 avec retour sur sablière extérieure 3 et tension par sandows sur bandes d'oeillet 6.

Des murs en toile 5 suspendus sur la sablière intérieure 2 et tendus sur la bande d'oeillet 6 du toit par sandows.

Ces murs (5faces) sont assemblés entre eux par fermetures à glissières et fixés sur les pieds verticaux par des sangles élastiques.

Ces types de murs sont au nombre de 6 :

Mur auvent 8, mur porte 9, mur fenêtre 10, mur avec élément de raccord pour chambre en dur 11, mur avec élément de raccord pour kitchenette en dur 12, 35 salle d'eau, ou une autre tente.

La partie chambre (en dur) est conçue en polyester moulé et comporte :
2 coques intérieures : une basse et une haute 13-14
2 coques extérieures : une basse et une haute 15-16
Les coques se fixent l'une sur l'autre

- 2 -

Le complexe obtenu serait une paroi extérieure de 5 mm (résine polyester) + nappage laine de verre + revêtement type "gel-coat" sur l'extérieur), une paroi intérieure de 3,5 mm (même composition) et un vide de 50 mm entre les deux parois comblé avec de la laine de verre.

5 L'élément comporte une porte en stratifié épais avec joint étanche 17, un hublot glace trempée avec joint étanche 18, une ventilation statique 19. Il comporte également deux lits 20 + la possibilité d'ajouter un lit superposé, et 2 niches rangement 21.

Il est équipé électriquement pour alimenter 2 appliques et un convecteur 10 éventuel.

Il est monté sur deux skis métalliques conçus pour le levage et la pose au sol 22.

Le raccord avec l'élément séjour en toile Fig.4 s'effectue à l'aide du mur toile de raccord 11 équipé d'une ouverture comportant un boyau en toile en 15 duite cousu à la toile d'une part et équipé d'un sandow d'autre part, et se fixant sur la coque polyester au pourtour de l'huisserie sur un profil en tôle d'acier formant gouttière 23.

Ce mur raccord est le même pour la juxtaposition de deux éléments séjour en toile mais comporte alors des oeillets pour une fixation par laçage 12.

20 Le module de service "kitchenette" 24 est composé d'une simple coque (par exemple de 5 mm) et comprend un fond vertical, un socle, deux jouées et un plafond. Il est équipé d'un plan de travail, une cuve encastrée et divers rangements.

La coque comporte à son pourtour une gorge permettant le raccordement avec le mur toile équipé d'un sandow au pourtour de son ouverture.

25 Ces habitations légères de loisirs sont destinées à remplacer les tentes existantes affectées sur les terrains de camping des collectivités qui reçoivent des familles, des adolescents, et des enfants.

Elles présentent plus de confort, de sécurité et de souplesse d'implantation.

30 D'un prix de revient moins élevé que le lit en dur, elles doivent bénéficier d'une législation moins contraignante que le bungalow puisque sans fondation, démontable et transportable.

Applications : loisirs vacances - hébergement provisoire etc...

REVENDICATIONS

1. Habitation légère de loisirs du type comprenant un volume séjour, des chambres et une kitchenette, caractérisée en ce que le volume séjour est constitué d'une structure toilee de forme pentagonale et les volumes chambres et kitchenette d'éléments modulaires en plastique moulé.

5 La dite tente pentagonale comporte des murs toiles équipés d'un sas en toile enduite destiné à être raccordé à un cadre périphérique entourant l'ouverture de chaque élément modulaire chambre.

2. Habitation légère de loisirs selon revendication 1 caractérisée en 10 ce que le séjour en toile comporte un mur toile équipé d'un cadre en toile enduite destiné à être raccordé sur une gorge périphérique à un élément modulaire kitchenette en plastique moulé.

3. Habitation légère de loisirs, selon revendications 1 et 2 caractérisée 15 en ce que la fixation du sas sur l'élément modulaire est effectuée par un sandow passé dans une gaine et entourant le cadre périphérique fixé autour de l'ouverture de l'élément modulaire chambre.

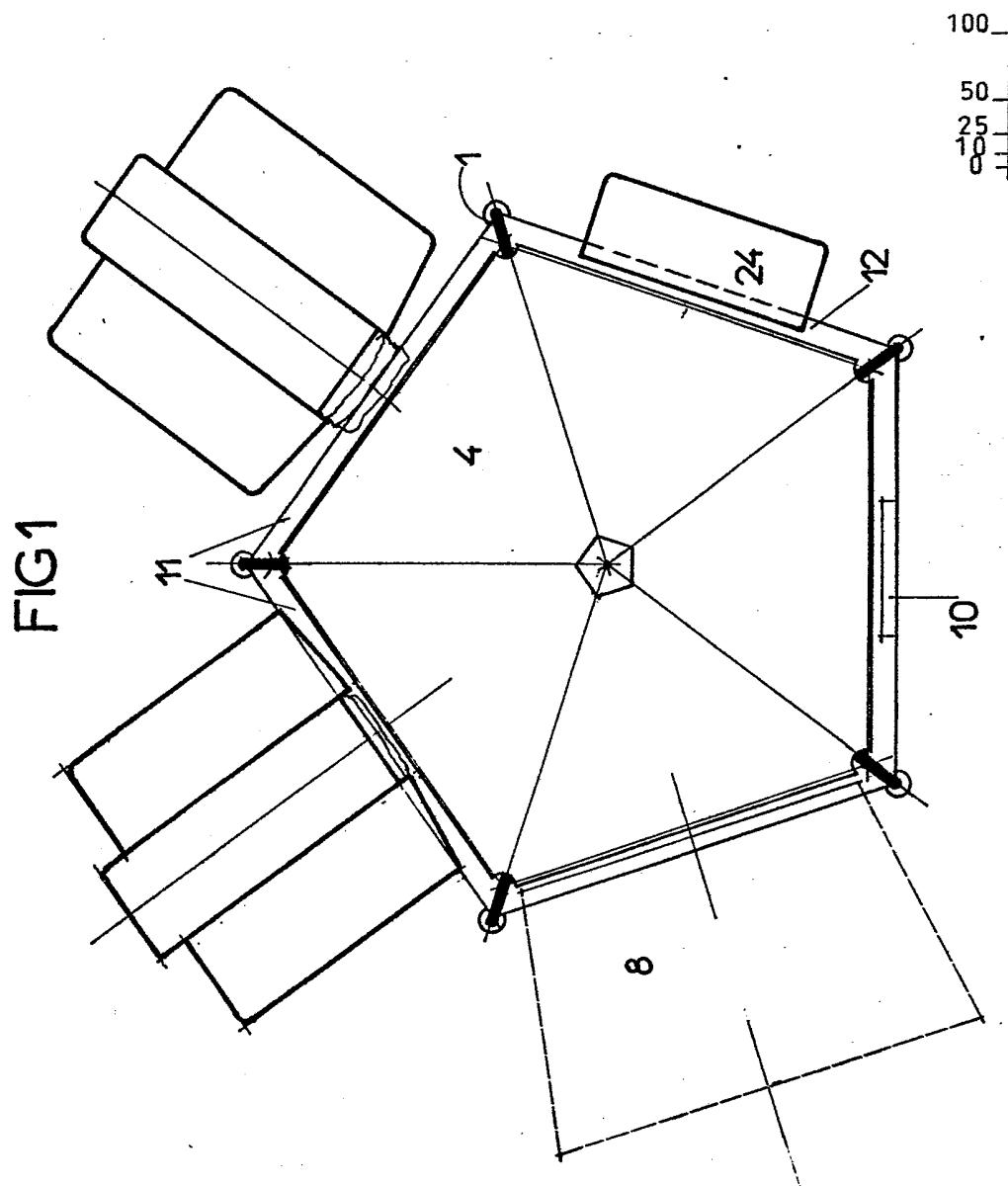
4. Habitation légère de loisirs, selon revendications précédentes caractérisée en ce que l'élément séjour toile comporte un mur toile permettant d'être raccordé à un autre séjour en toile.

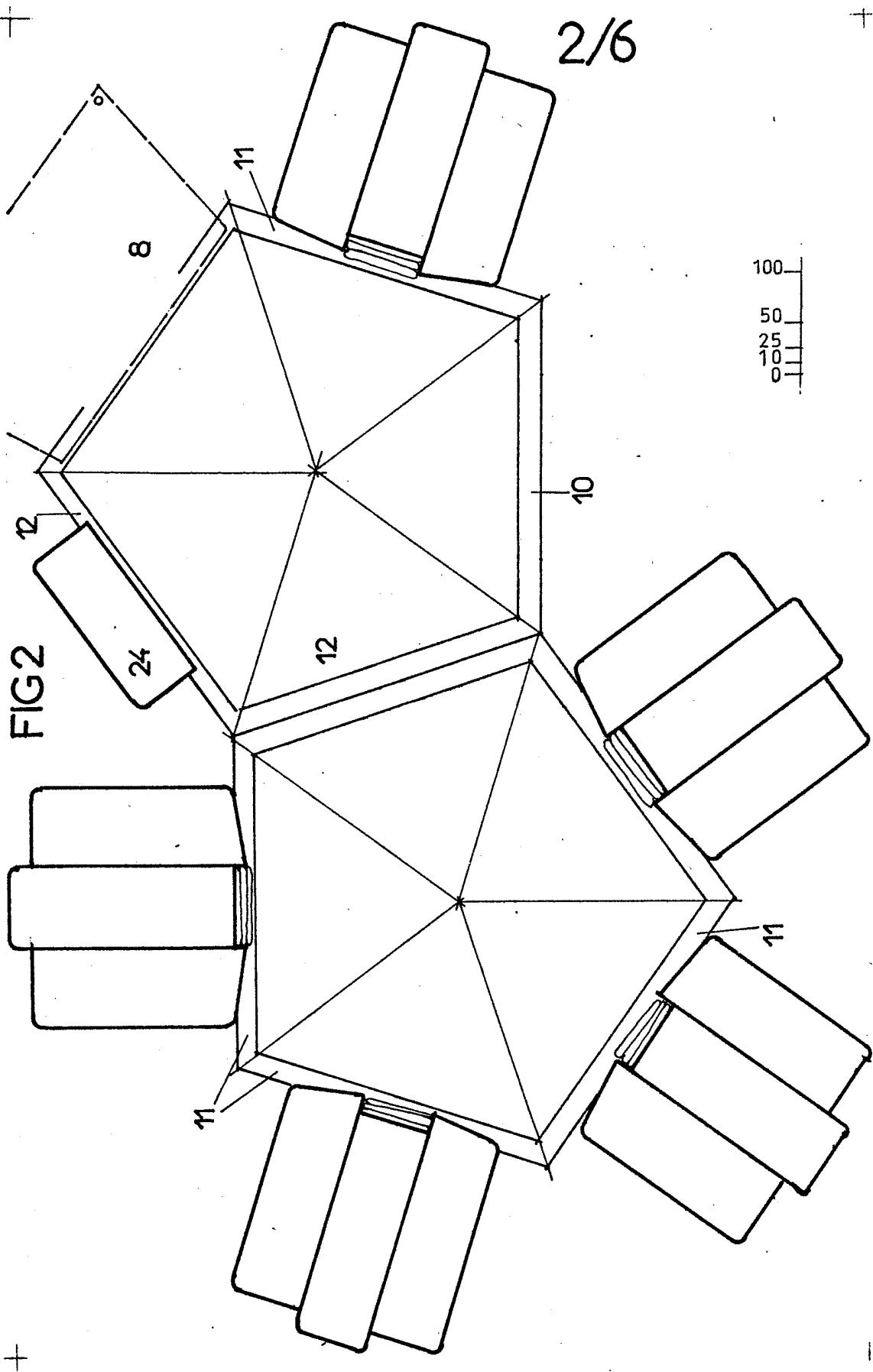
- 20 5. Habitation légère de loisirs, selon revendication 1 caractérisée en ce que les éléments modulaires "chambres" comportent des doubles parois en polyester avec insertion de matière isolante entre ces parois.

6. Habitation légère de loisirs, selon revendication 3 caractérisée en ce 25 que le cadre entourant l'ouverture des éléments modulaires chambre est constitué d'un profil métallique formant gorge.

7. Habitation légère de loisirs, selon revendication 1 caractérisée en ce que les murs toiles de l'élément séjour sont amovibles et suspendus à la structure métallique porteuse.

1/6





3/6

FIG 3

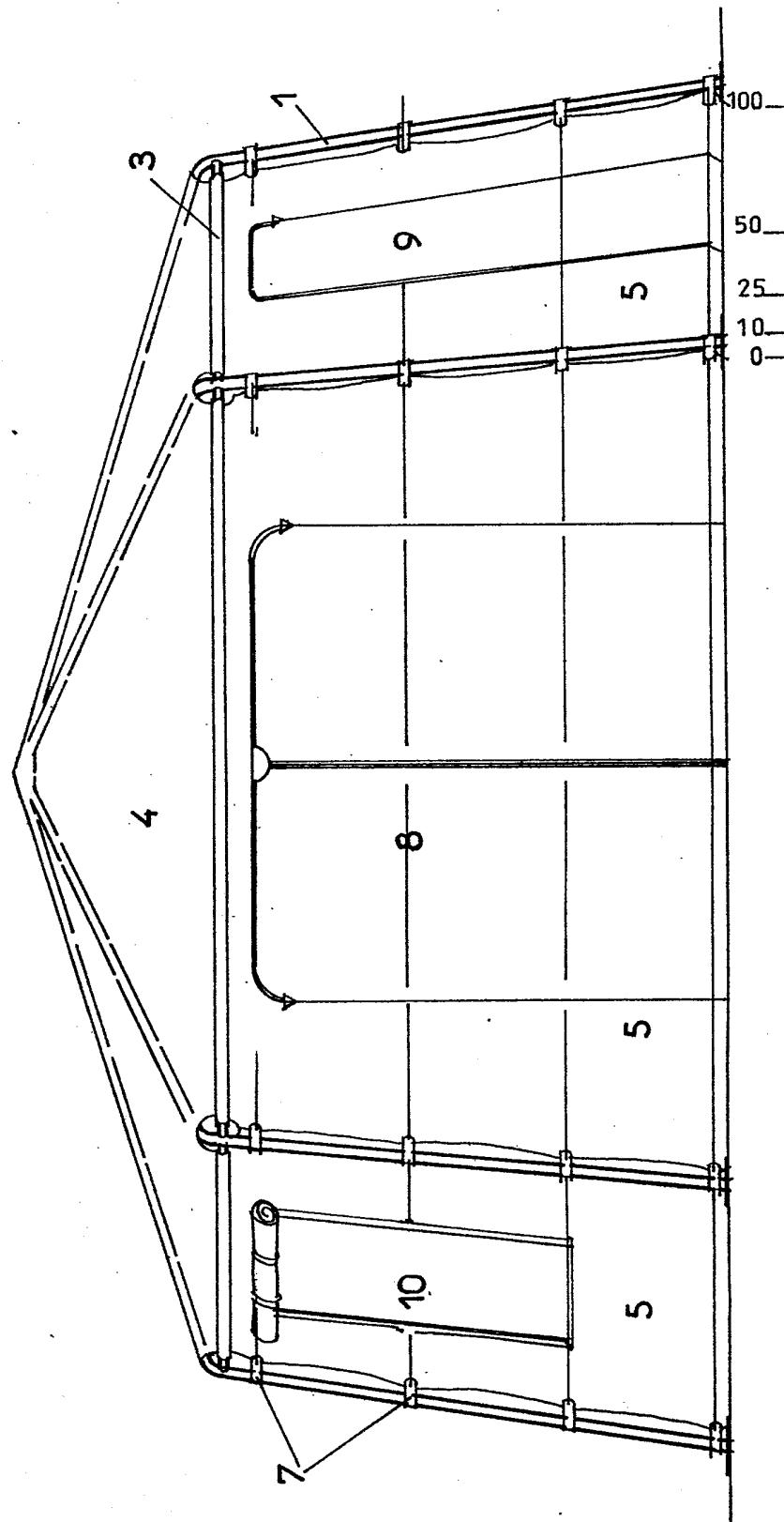
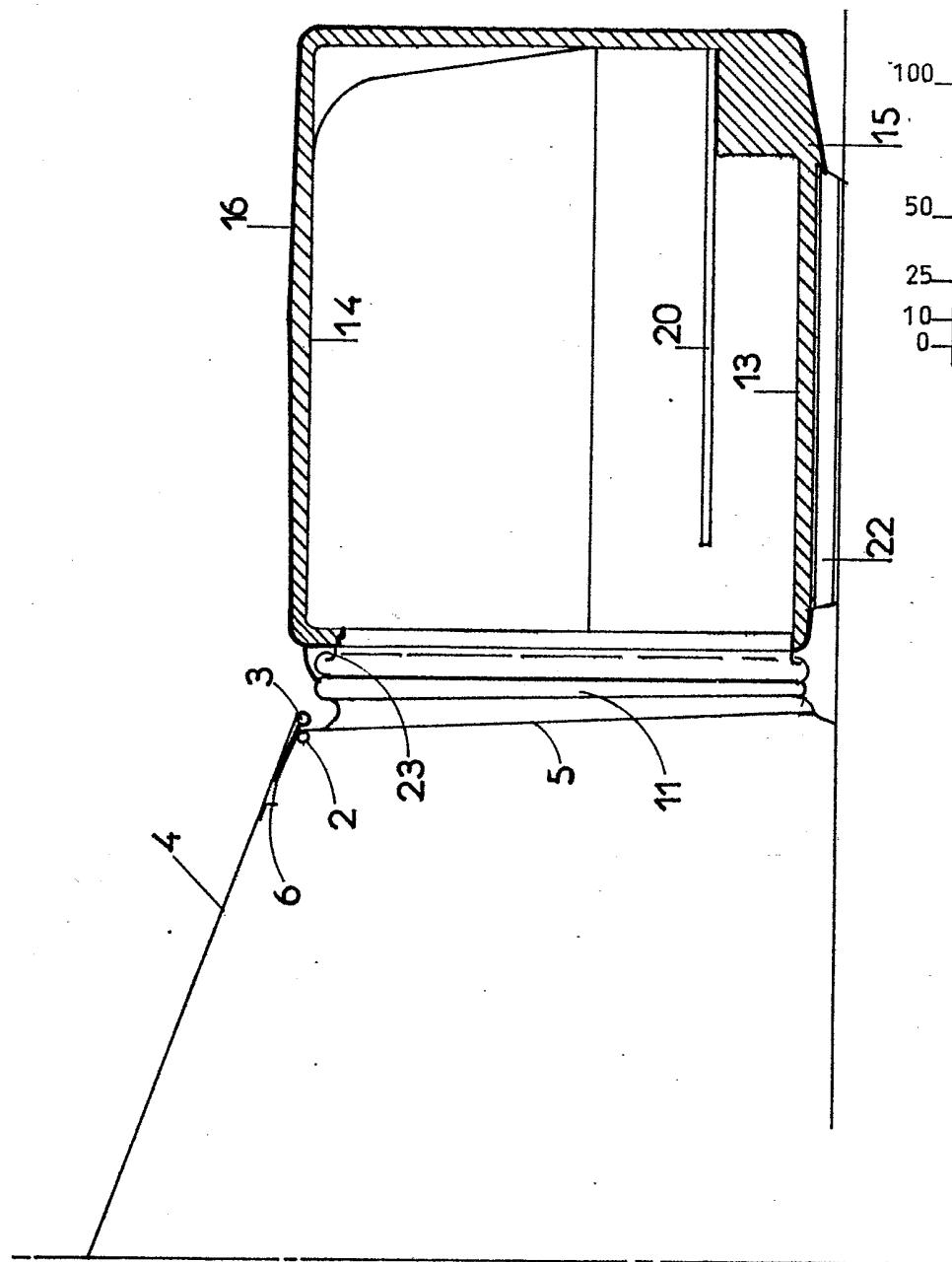


FIG4



5/6

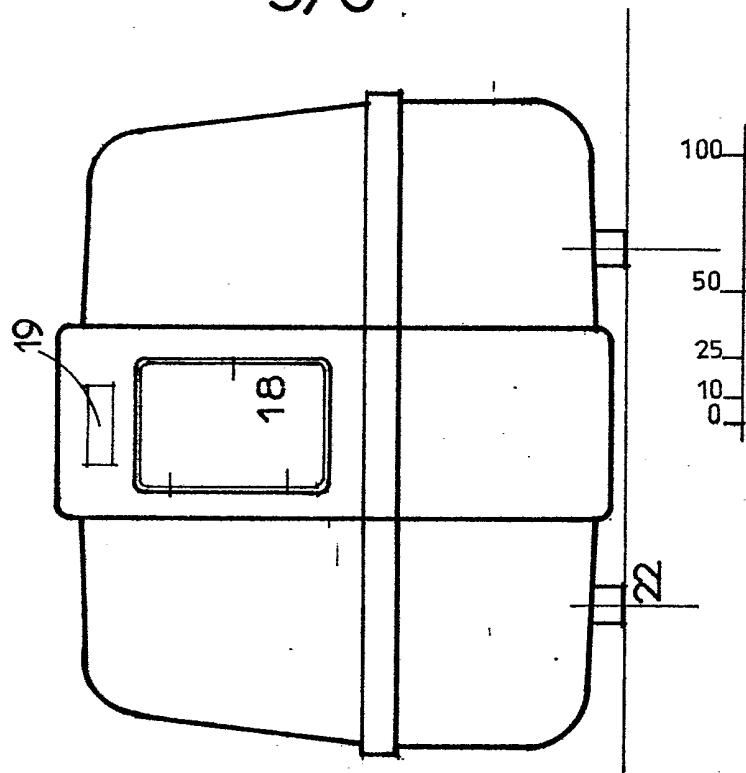


FIG 6

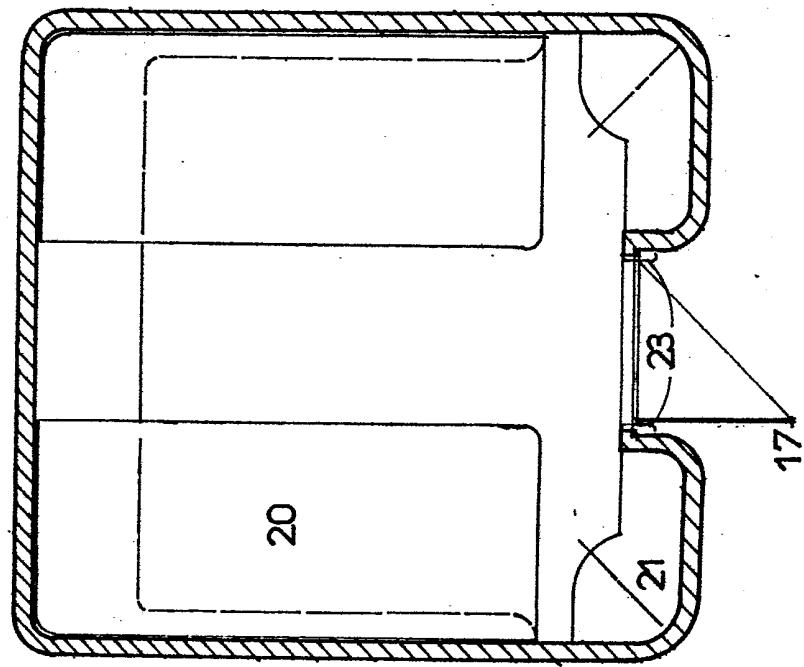


FIG 5

FIG 7
FIG 8